

## **PROCES VERBAL DU BUREAU SYNDICAL**

du jeudi 30 juin 2022 à 18h30  
à ST PIERRE DE CHARTREUSE

Validation du procès-verbal du bureau syndical du 23 mai 2022

### **1. BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE**

- 1.1 Rivières sauvages : accompagnement de la démarche de concertation et de sensibilisation sur le Guiers mort
- 1.2 Mobilisation des citoyens autour de la ressource en eau
- 1.3 Contrat de Bassin Guiers–Aiguebelette–Bièvre–Truisson/Rieu 2022-2024

### **2. AGRICULTURE**

- 2.1 Opérations « Agriculture – Alimentation »
- 2.2 Convention application circuit court
- 2.3 Adhésion du Projet Alimentaire interTerritorial de la grande région grenobloise à l'association Un+Bio
- 2.4 Accord-cadre et financier avec les Chambres d'agriculture Isère et Savoie

### **3. CULTURE / PATRIMOINE / MANIFESTATIONS**

- 3.1 Programme de valorisation/restauration des patrimoines
- 3.2 Partenariat et convention PNRG - Fondation du Patrimoine
- 3.3 Aides aux sportifs 2022 / complément

### **4. EDUCATION AU TERRITOIRE**

- 4.1 Programme d'actions de sensibilisation et d'éducation

### **5. TRANSITION ENERGETIQUE**

- 5.1 Mise en place d'une démarche d'économie circulaire "éco-défis" pour les artisans du territoire
- 5.2 Création d'un outil de sensibilisation « Climat et paysages »

### **6. TOURISME**

- 6.1 Convention pour l'entretien des sentiers PDIPR sur Le Grésivaudan
- 6.2 Soutien au projet « Sur les pas des Huguenots » 2022
- 6.3 Déploiement d'une filière équestre en Chartreuse

### **7. COMMUNICATION**

- 7.1 Convention de partenariat 2022 entre le Parc et Radio Couleur Chartreuse pour la production d'émissions radiodiffusées

### **8. ADMINISTRATION FINANCES**

- 8.1 Ratios
- 8.2 Journée solidarité
- 8.3 Remisage véhicule de service
- 8.4 Cession du Pavillon en bois
- 8.5 Soutien préparatoire candidature LEADER 2023-2027

### **QUESTIONS DIVERSES**

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence à ce bureau syndical.

Il constate le quorum et donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés.

Il demande validation du procès-verbal du Bureau syndical du 23 mai 2022. Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Il remercie le Bureau et lance les débats

## **1 – BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE**

Points présentés par Dominique CLOUZEAU Vice-présidente en charge de la biodiversité et des espaces sensibles

### **1.1 – Rivières sauvages : accompagnement de la démarche de concertation et de sensibilisation sur le Guiers mort**

Le 27 juillet 2019, le tronçon d'une dizaine de kilomètres du Guiers mort depuis sa source jusqu'au seuil de Fourvoirie en aval des gorges a reçu le label « Site rivières sauvages ».

Ce tronçon est classé cours d'eau liste 1 et liste 2 pour partie. Il est inventorié au titre des frayères et des réservoirs biologiques du SDAGE. Il intersecte le site Natura 2000 du Charmant Som et gorges du Guiers mort, ainsi que le territoire de la Forêt d'exception® de la grande Chartreuse.

Par ailleurs, le Syndicat Interdépartemental de l'Aménagement du Guiers et de ses affluents (SIAGA) a rejoint les porteurs du label Rivières sauvages. Il est prévu de travailler ensemble notamment sur les aspects sensibilisation auprès du grand public.

#### **OBJECTIFS ET MISSIONS**

Pour 2022, nous prévoyons de poursuivre les animations et la concertation autour du label et des enjeux liés à la ressource en eau, dont les objectifs sont les suivants :

- sensibiliser les différents publics sur la ressource en eau, ses aspects quantitatifs et qualitatifs;
- mobiliser les habitants autour d'actions liées à l'eau, les reconnecter à la rivière ;
- créer un réseau de sentinelles/ambassadeurs des rivières sur le massif.

Il s'agit notamment des actions suivantes : suivis participatifs de qualité de l'eau, animations et sensibilisation auprès de différents publics (scolaires, centres de loisirs, centre social, entreprises) sur les thématiques des aspects qualitatifs (invasives, pollutions, gestes quotidiens en faveur d'une meilleure qualité d'eau), de la biodiversité des cours d'eau, du changement climatique ...

Ces animations constituent un volet important du programme d'action Site Rivières sauvages. Les personnes sensibilisées constituent de véritables sentinelles des rivières sur le territoire.

#### **Plan de financement**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Animations avec les scolaires (programme pédagogique) et centre social et de loisirs	7 000 €	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	17 814 €
Animations de sensibilisation et suivis participatifs auprès habitants et entreprises	2 800 €	Autofinancement PNR	4 453 €
Coordination et animation du label (64 jours)	12 467 €		
Total dépenses	22 267 €	Total recettes	22 267 €

Véronique MOREL demande si les Bistr'eaux des Amis du Parc sont inclus dans les actions.

Dominique CLOUZEAU précise qu'il s'agit plutôt d'autres parcours citoyens, les Bistr'eaux étant intégrés à l'action suivante « Mobilisation autour de la ressource en eau ».

Stéphane GUSMEROLI souhaite savoir si le courrier au Département de l'Isère concernant la demande de création d'un Espace Naturel Sensible sur ce secteur a été transmis.

Laure BELMONT indique que la demande auprès du CD 38 a bien été soumise, elle est en cours d'instruction.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver ce projet d'opération et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à faire une demande de financement auprès de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.**

Votants (en voix) : 24

Exprimés (en voix) : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## 1.2 – Mobilisation des citoyens autour de la ressource en eau

Le Parc de Chartreuse et le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement et de Gestion du Guiers et de ses Affluents (SIAGA) partagent un périmètre commun assez conséquent. C'est pourquoi, le Parc et le SIAGA ont répondu ensemble à l'appel à projets "Participation citoyenne sur les grands enjeux de l'eau" de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC). La participation citoyenne peut être un puissant moteur pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de projets ambitieux pour l'eau et les milieux aquatiques.

Bien que les projets multipartenaires soient recommandés, les modalités de l'appel à projets exigeaient une seule structure porteuse. Une convention de partenariat est ainsi nécessaire entre le Parc et le SIAGA pour établir les modalités et responsabilités financières, administratives et techniques des deux structures.

### OBJECTIFS ET MISSIONS

Les objectifs sont les suivants :

- Favoriser et générer des changements de pratiques se traduisant par des comportements favorables à la limitation des impacts individuels et collectifs sur la ressource en eau et les milieux aquatiques ;
- Faire changer les mentalités par une sensibilisation et conscientisation de la richesse et des facteurs de vulnérabilité entourant les milieux et les ressources aquatiques du territoire.

Le projet se fonde sur plusieurs principes :

- Conjuguer une logique expérimentale de nouvelles pratiques de mobilisation citoyenne autour de chantiers (groupes de travail avec les riverains sur leurs droits et devoirs et chantiers collectifs de nettoyage des cours d'eau), pour les diffuser ensuite auprès d'un public plus large. L'expérimentation centrale, autour de chantiers, permettra d'identifier et de progressivement, consolider des postures, des messages, des outils permettant d'atteindre les objectifs de changement escomptés.
- Les autres outils plus périphériques : les Bistr'eaux, les balades Retours aux sources et la création de cartes sensibles, constituent des chambres d'écho permettant d'en tester, d'en affermir (ou consolider) les résultats, auprès d'acteurs moins directement mobilisés sur ces questions bien que réceptifs aux messages.

La dernière étape est la capitalisation des données et du travail, ainsi que la diffusion des résultats.

**Cette action porte sur le bassin versant Guiers – Aiguebelette.** La complémentarité entre les actions du Parc (programme Rivières sauvages en particulier) et du SIAGA est ainsi bien assurée et ce en cohérence avec le prochain Contrat de milieux du SIAGA.

Ce projet est prévu sur la période 2022-2023 (délais imposés par l'appel à projets).

### PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Prestations d'animations, de mobilisation et de capitalisation	58 860 €	Autofinancement Parc	12 805 €
Prestation chantiers riverains	1 727 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	45 489€

Coordination et animation	3 440 €	SIAGA	5 733 €
Total dépenses	64 027 €	Total recettes	64 027 €

Véronique MOREL annonce que le 1<sup>er</sup> Bistr'eau des Amis du Parc aura lieu le 16 septembre avec l'opportunité de parler de l'eau de manière générale.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'approuver ce projet d'opération et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à signer la convention entre le Parc de Chartreuse et le SIAGA relative aux modalités de partenariat entre les deux structures dans le cadre du projet de mobilisation citoyenne autour de la ressource en eau,***
- ***D'autoriser le Président à faire une demande de financement auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.***

Votants (en voix) : 24

Exprimés (en voix) : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### **1.3 – Contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison/Rieu**

Lors de l'écriture de son 3<sup>e</sup> contrat de Bassin, le SIAGA, en charge du portage et de l'animation du Contrat, a associé l'ensemble de ses partenaires dont le PNR de Chartreuse.

Ainsi, dans ce contrat de Bassin Guiers–Aiguebelette–Bièvre–Truison/Rieu 2022-2024, le Parc apparaît comme co-maître d'ouvrage d'actions d'animations pédagogiques (action C2.1), en lien avec le label Rivières sauvages, et comme partenaire dans le projet d'équipement du Guiers mort pour l'étude des impacts du changement climatique sur la ressource en eau.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024. Il répond aux grands objectifs suivants :

- A - Amélioration de la qualité des eaux
- B1 - Préservation et restauration des fonctionnalités des cours d'eau et milieux aquatiques
- B2 - Gestion des ressources en eau raisonnée et adaptée au contexte de changement climatique
- C - Gestion locale de l'eau à l'échelle du territoire

La signature du 3<sup>e</sup> contrat de Bassin ayant lieu en juillet 2022, chaque partenaire maître d'ouvrage d'actions de ce contrat est invité à signer le contrat et à s'engager à mettre en œuvre les actions ciblées qui leur incombent dans la limite de leurs disponibilités financières et en lien avec l'obtention des subventions prévues dans le cadre de ce contrat selon l'échéancier du programme d'actions du contrat.

Un accord-cadre de partenariat pour les 3 années couvrant le contrat de bassin sera conclu, par la suite, entre le SIAGA et Le Parc.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De donner un avis favorable au projet de contrat de bassin Guiers Aiguebelette Bièvre Truison/Rieu, pour une durée de 3 ans sur la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024,***
- ***D'autoriser le Président à signer le 3<sup>e</sup> contrat de bassin Guiers Aiguebelette Bièvre Truison/Rieu,***
- ***D'autoriser le Président à signer la convention cadre de partenariat avec le SIAGA.***

Votants (en voix) : 24  
 Exprimés (en voix) : 24  
 Pour : 24  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée de Sylvain LAVAL

## 2 – AGRICULTURE

Points présentés par Stéphane GUSMEROLI, Vice-président en charge de l'agriculture et de la transition alimentaire

### 2.1 – Opérations « Agriculture – alimentation »

#### **Consommer local et durable dans un contexte de transition alimentaire : Valoriser autrement les productions locales auprès des habitants et du public touristique**

Cette opération vise à sensibiliser le grand public aux impacts et enjeux de son alimentation en s'appuyant des dynamiques alimentaires citoyennes.

Différentes opérations sont prévues :

- **Le Mois de la Transition Alimentaire**, cet évènement intervenant en octobre, réunit l'ensemble des acteurs du Projet Alimentaire inter Territorial (PAiT, piloté par l'agglomération grenobloise). La sensibilisation au changement de comportement alimentaire se fait en co-construction avec les municipalités et associations locales impliquées dans des démarches alimentaires durables et responsables. Agissant sur des thématiques variées, tels que la nutrition et la santé, l'autoproduction, les interrelations alimentation-environnement, la connaissance des producteurs locaux de proximité, les évènements du Mois de la Transition Alimentaire proposent des approches variées, ateliers participatifs, conférences, visites, projection-débat, afin de toucher tous les publics. L'ambition est d'arriver à mailler les démarches alimentaires vertueuses pour arriver à un réseau territorial de l'alimentation durable assurant la rencontre du monde agricole, du monde de la transformation-distribution et de la sphère citoyenne, les consommateurs.

- **Le dispositif Locavore** cherche à proposer une sensibilisation-action sous la forme d'un défi. L'objectif est de faire comprendre les 3 enjeux de l'alimentation auxquels nous devons répondre :

- L'enjeu économique,
- L'enjeu territorial,
- L'enjeu climatique.

L'objectif est de s'appuyer des associations locales et des restaurateurs locaux pour proposer un défi couvrant l'ensemble du territoire.

Ciblant le public touristique, et secondairement les habitants, cette opération vise à valoriser les producteurs locaux, leurs savoir-faire et leurs produits. Ces actions de promotion se feront dans une logique d'échange et d'immersion via des visites de fermes, des évènements ou des circuits portes-ouvertes.

#### **Plan de financement**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Frais d'expertise et de communication – Dispositif locavore	2 800 €	Région AuRA	3 683,34 €
Frais d'expertise et de communication – Valorisation des productions locales	2 000 €	UE – FEADER – Mesure 16.71	3 316,66 €
Frais d'expertise et communication - Mois de la Transition Alimentaire	2 200 €		
<b>TOTAL</b>	<b>7 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 000 €</b>

Stéphane GUSMEROLI précise que les défis locavores sur les secteurs de la Ruchère et du Plateau des Petites Roche ont très bien fonctionné.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'approuver le projet d'opération et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes en lien avec le dossier déposé dans le cadre du FEADER (Mesure 16.71),***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces projets.***

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix) : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### **Accompagner les collectivités locales dans l'amélioration de la qualité des repas en restauration collective**

Cette opération vise à accompagner les gestionnaires de restauration collective publique vers des repas sains, de qualité, responsables et durables.

Différentes opérations sont prévues à destination des communes et gestionnaires de restauration collective :

- **L'accompagnement vers un passage en gestion directe**, afin de réaliser des études de faisabilité technico-économiques permettant d'anticiper les coûts d'investissement et de fonctionnement nécessaires à un tel projet, mais également de proposer un accompagnement technique, juridique et réglementaire pour la mutualisation de cantines en gestion directe.

- **L'amélioration de la qualité des repas** servis en restauration collective publique faisant appel à de la gestion concédée. Dans ce cadre, un accompagnement lors de la rédaction du marché peut être proposé afin de favoriser l'introduction de produits biologiques, de qualité et locaux, tout en veillant au respect de la loi Egalim.

- **La création d'un réseau de communes en gestion directe**, afin de favoriser les échanges et bonnes pratiques tant culinaires que pédagogiques entre les cuisiniers communaux.

- **La facilitation de la logistique vers un approvisionnement local**, pour développer des partenariats avec les producteurs, les plateformes de producteurs, ou transformateurs locaux.

#### **Plan de financement**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Frais d'expertise et d'intervenants / Prestations / Appui aux communes en gestion concédée	9 800,00 €	Région AuRA	9 720,20 €
Frais d'expertise et d'intervenants / Prestation / Etude technico – éco pour un passage et améliorations en gestion directe	8 263,20 €	UE –FEADER – Mesure 16.71	8 343,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 063,20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 063,20 €</b>

Stéphane GUSMEROLI fait part du nouveau programme d'accompagnement qui démarre à la rentrée avec les formations : « mieux gérer sa restauration collective ».

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'approuver le projet d'opération et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes en lien avec le dossier déposé dans le cadre du FEADER (Mesure 16.71),***

- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces projets.**

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix) : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **Soutenir le développement de l'agriculture biologique en Chartreuse**

Dans le prolongement de la réalisation de l'état des lieux de l'agriculture biologique en Chartreuse (conduit en 2020 par les Chambres d'agriculture de l'Isère et Savoie Mont-Blanc), une seconde étape est envisagée en mettant le focus sur les projets d'installation en production végétale biologique sur petites surfaces (maraîchage, petits fruits, ppam).

En lien avec les maraîchers / maraîchères bio installé-e-s en Chartreuse et les structures techniques spécialisées, il s'agira :

- De caractériser davantage les projets d'installation : Analyse qualitative des projets d'installation en production végétale biologique sur petites surfaces (= hors grandes cultures) en mettant en avant les facteurs de réussite ou d'échec et recensement des besoins.

- De proposer des actions concrètes et démonstratives à destination des agriculteurs du territoire : Animation d'une rencontre entre porteurs de projets en maraîchage biologique (et autres productions végétales sur petites surfaces) et maraîchers / maraîchères installé-e-s en AB en Chartreuse, restitution de l'analyse qualitative ; partage d'expériences entre porteurs de projets et maraîchers / maraîchères installés, échanges sur les pistes et leviers d'actions et lien avec le PAiT auquel participe le PNRC, en vue de l'approvisionnement en production végétale bio de la restauration collective en Chartreuse.

### **Plan de financement**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Frais d'expertise CA	5 000,40 €	Région AuRA	2 916,90 €
		UE – FEADER – Mesure 16.71	2 083,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 000,40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 000,40 €</b>

Laurent FILLION précise que la nouvelle charte intègre le développement de l'agriculture biologique, notamment sur la filière lait qui est en train de s'affaiblir ainsi qu'un important travail sur le végétal.

Bernard MICHALLET souhaite savoir comment sont gérés les demandes des porteurs de projets sur l'accession au foncier.

Laurent FILLION indique que généralement les demandes passent par le point « accueil installation » des chambres, chaque projet est traité au cas par cas par les experts qui travaillent avec leur réseau. Les porteurs de projet demandant des petites surfaces arrivent à tirer leur épingle du jeu.

Pierre BONNARDON relève que les actions vont dans le sens du manger mieux et manger local. Ce qui peut soulever le problème du code des marchés publics qui limite très nettement le fait que l'on puisse avoir des fournisseurs locaux.

Stéphane GUSMEROLI affirme que c'est le cas pour les grosses collectivités, mais que pour les petites cuisines, il est assez facile de trouver des critères pour acquérir des produits locaux.

Dominique ESCARON rajoute qu'il existe plusieurs astuces pour contourner ces problèmes de seuils, c'est le cas de l'AOC bois de Chartreuse.

### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- **D'approuver le projet d'opération et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes en lien avec le dossier déposé dans le cadre du FEADER (Mesure 16.71),**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces projets.**

Votants (en voix) : 25  
Exprimés (en voix) : 25  
Pour : 25  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **2.2 – Ouverture de l'utilisation de l'application « circuits courts » développée par le Parc de Chartreuse en vue d'une continuité géographique de l'outil**

---

Dans le cadre de la Stratégie Agricole et Alimentaire Inter territoire (SAAIT), aujourd'hui labellisée Projet Alimentaire Territorial de niveau 2, de nombreux travaux sont menés et en particulier un projet de carte interactive de recensement de l'offre en produits locaux sur nos territoires.

Dès le départ, les territoires investis dans la SAAIT ont souhaité réfléchir à un outil commun afin d'offrir aux utilisateurs la possibilité de naviguer d'un territoire à l'autre sans limite administrative dans leur recherche de produits locaux. Les objectifs de ce projet sont multiples :

- Mieux informer les consommateurs sur l'offre en produits locaux ;
- Participer à l'augmentation de la valeur ajoutée pour les exploitations agricoles ;
- Améliorer la visibilité des fermes ;
- Tisser du lien entre consommateurs et producteurs ;

Le Parc de Chartreuse a ainsi développé une application cartographique de mise en relation de l'offre en circuits courts, avec la demande. Cette application est adaptée aux usages mobiles, utilisant la géolocalisation permettant de cibler l'offre de voisinage. Les fermes commercialisant en circuits courts, les magasins de producteurs, les marchés de plein vent, les AMAPs sont référencés sur cette carte.

### **Objet de la décision**

Dans ce cadre, il a été souhaité que la carte des producteurs puisse se déployer afin d'offrir aux utilisateurs la possibilité de naviguer d'un territoire à l'autre dans leur recherche de produit.

Le Parc de Chartreuse, qui avait la responsabilité de déployer cet outil, propose ainsi aux collectivités souhaitant devenir partenaires :

- une utilisation partagée de cette application, adaptée aux usages mobiles, à l'aide de la géolocalisation permettant de cibler l'offre de voisinage ;
- l'enrichissement commun des bases de données partagées.

Dans l'intention de préciser les relations entre le Parc de Chartreuse et les territoires intéressés, il est proposé la signature d'une convention comprenant la définition des données mise en accès commun, leurs modalités de mise à jour, les fonctionnalités de l'application, les données paramétrables pour la personnalisation de l'outil par territoire, les caractéristiques techniques de la base de données partagée et les modalités d'hébergement. Le développement de nouvelles fonctionnalités et modalités d'utilisation pourra être proposé par voie d'avenant.

Ce partenariat sera proposé aux collectivités intéressées dans un souci de continuité géographique.

### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'autoriser le Président à signer la convention entre le Parc de Chartreuse et les collectivités intéressées relative à l'utilisation de l'application « circuits courts » développée par le Parc de Chartreuse,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.***

Votants (en voix) : 25  
Exprimés (en voix) : 25  
Pour : 25  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## 2.3 – Adhésion du Projet Alimentaire inter Territorial de la grande région grenobloise à l'association Un+Bio

Conscients des enjeux de l'alimentation dans la vie de tous, 9 territoires et 3 acteurs socio-professionnels travaillent ensemble à l'émergence d'un Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAIT) sur le bassin grenoblois qui permette de tendre vers davantage de qualité et d'équité dans nos assiettes.

Les territoires du PAiT travaillent conjointement sur la fiche action « Pour une restauration collective publique, durable, responsable et de qualité » dont le Parc de Chartreuse et la CC Le Grésivaudan sont co-pilotes.

Les actions menées par le PAiT sont les suivantes :

- Programme d'accompagnement collectif à la restauration collective durable, décliné en 12 thèmes de formation ;
- Partage d'expérience : visites de cantine, organisation de webinaire, ... ;
- Partage de méthodologie pour les projets d'amélioration des systèmes de restauration collective ;
- Promotion et structuration des filières d'approvisionnement locales.

### OBJECTIFS ET MISSIONS

Fort de sa volonté de travailler sur la restauration collective durable, le PAiT s'est rapproché de l'association Un+Bio travaillant sur le sujet. L'association Un+Bio réunit les acteurs impliqués dans la transformation des politiques publiques de l'alimentation. Le PAiT a souhaité aujourd'hui soutenir et s'appuyer sur cette structure dont le réseau et les outils proposés viennent en écho des actions engagées.

Un Plus Bio est une association née en 2002, dont la vocation est d'interroger l'évolution des approches et des métiers de la restauration collective, en ouvrant les horizons vers des politiques publiques alimentaires qui ont pour finalité de changer notre alimentation pour aller vers plus de bio et de local tout en développant les territoires.

Le PAiT et Un Plus Bio, partageant une vision commune de l'alimentation saine, durable et responsable souhaitent travailler ensemble autour de 3 leviers :

- L'échange de pratiques par des temps de rencontres, et de partage d'expertise et d'expériences ;
- L'acquisition de données et de références via l'Observatoire National de la restauration collective bio et durable ;
- La volonté d'essaimer les pratiques vertueuses par l'animation des Victoires des Cantines Rebelles.

L'adhésion commune du PAiT serait portée par Grenoble Alpes Métropole, et une répartition financière du coût de cette adhésion sera prévue par convention.

### Plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Adhésion du PAiT	4 268,00 €	Grenoble Alpes Métropole, porteur de l'adhésion	1 493,00 €
		Participation du Parc de Chartreuse	342,00 €
		Participation des autres territoires membres du PAiT	2 433,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 268,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 268,00 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver l'adhésion du PAiT à Un+Bio et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention relative à cette adhésion,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces projets.**

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix) : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **2.4 – Accord cadre et financier avec les chambres d’agriculture Isère et Savoie**

---

Depuis de nombreuses années, le Parc de Chartreuse a développé un partenariat avec les Chambres d’agriculture de l’Isère et de Savoie Mont-Blanc, en lien avec l’Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC), pour assurer l’animation et la coordination des actions de développement agricole sur le territoire.

Afin de poursuivre ce partenariat, il a été décidé entre les différentes parties, d’élaborer un nouvel accord-cadre et financier triennal (2021 – 2023). Celui-ci sera complété par l’élaboration de conventions annuelles opérationnelles explicitant les actions de la Mission agriculture du Parc. Ce programme d’actions sera construit entre les différents partenaires qui s’appuieront sur l’AAC pour faire remonter les besoins exprimés par les agriculteurs.

### **OBJECTIFS**

Cette nouvelle convention a pour objet :

- de définir les objectifs de travail poursuivis en commun par les partenaires,
- de donner un cadre aux plans annuels d’actions menées en commun, qui seront élaborés et validés chaque année, et qui devront être conforme à ces objectifs
- de définir les moyens affectés en commun à l’animation territoriale des actions menées dans ce cadre,
- de préciser les modalités de mise en œuvre du partenariat et les responsabilités des organismes signataires, dans le respect des compétences respectives de chacun,
- de préciser les moyens de mise en œuvre et les modalités financières spécifiques.

Pour atteindre ces objectifs, le Parc travaillera en étroite collaboration avec les 2 Chambres d’agriculture et l’AAC à la mise en œuvre du projet agricole du territoire.

Des moyens communs d’animation et d’expertises seront mobilisés, notamment au travers l’intervention de conseillers spécialisés, pour accompagner les projets individuels et collectifs émergents du territoire.

Stéphane GUSMEROLI affirme que peu de Parcs ont des accords comme celui-ci, cela permet d’avoir une réelle efficacité sur le territoire.

Bernard MICHALLET demande quel est le contact avec les métropoles car ils ont eux-mêmes ces services agriculture.

Laurent FILLION précise que les chargés de mission des différentes collectivités travaillent en collaboration.

Dominique ESCARON informe que les chargés de mission agriculture ne sont pas nombreux dans ces collectivités, comme par exemple à Grenoble Alpes Métropole.

### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De valider le nouvel accord-cadre et financier 2021 - 2023 entre le Parc et les Chambres d’agriculture de l’Isère et de Savoie Mont-Blanc, ;***
- ***D’autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.***

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix) : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## 3 – CULTURE / PATRIMOINE / MANIFESTATIONS

### 3.1 – Programme de valorisation/restauration des patrimoines

Point présenté par Emmanuelle VIN, chargée de mission culture et au patrimoine

Favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie, informer et sensibiliser habitants et visiteurs, conduire des actions expérimentales ou innovante, sont 3 des missions socles des Parcs naturels régionaux.

Ainsi pour 2022, il est proposé d'accompagner 3 projets patrimoniaux

1. Sauvegarde et valorisation du tilleul de sully et de ses abords (MO : commune de Saint-Aupre)
2. Restauration de l'ancienne cure de Saint-Hilaire (MO : commune de Le Plateau des Petites-Roches)
3. Restauration de l'ancienne école communale de Saint-Pierre d'Entremont (MO : commune de Saint-Pierre d'Entremont Savoie)

#### DESCRIPTIF DE L'ACCOMPAGNEMENT DU PARC

L'accompagnement du Parc sur les opérations de restauration et mise en valeur du patrimoine culturel, architectural et paysager, est orienté par un cadre d'accompagnement proposé aux porteurs de projet et partagé avec le service des Parcs de la Région.

Ce cadre d'accompagnement permet de sélectionner et/ou orienter les projets en fonction de critères définis, d'encourager la qualité patrimoniale et environnementale, le recours aux ressources et savoir-faire locaux. Il permet enfin d'apporter un appui financier sur dossier ayant rempli les critères.

Le Parc peut également solliciter des partenaires techniques experts au bénéfice du projet, et dans un souci de partage des regards meilleurs et apporter un appui à la recherche de moyens complémentaires.

#### 1. SAUVEGARDE ET VALORISATION DU TILLEUL DE SULLY ET DE SES ABORDS / ST-AUPRE - TRANCHE 2 (MO : COMMUNE DE SAINT-AUPRE)

##### PRESENTATION :

Le tilleul de St-Aupre est incontournable sur la place du village près de l'église : d'une hauteur impressionnante, un large tronc noueux, bordé par la route départementale ; il marque son empreinte l'ambiance du village. D'après les écrits et recherches disponibles il serait estimé à 400 ans d'âge. Il est considéré comme un patrimoine vivant emblématique de la commune. Au point que son effigie se retrouve sur le logo communal.

La municipalité y porte une attention particulière et veille à son entretien et son maintien. En 2021 un premier appui du Parc a permis de réaliser un diagnostic sanitaire de l'arbre assorti de préconisations sur les aménagements et interventions à mettre en place pour assurer tous les soins nécessaires et une bonne gestion de l'arbre et de ses abords.

L'année 2022 doit être consacrée à la réalisation des travaux d'aménagement préconisés, pour la sécurité et l'amélioration sanitaire de l'arbre : il s'agira en particulier de l'aménagement de l'espace racinaire de l'arbre, des circulations aux abords et de l'amélioration de sa fonction sociale et d'ombrage

L'ensemble de la démarche a fait l'objet d'un appui technique, en partenariat avec le CAUE de l'Isère, et financier avec le Parc.

Budget prévisionnel : 28 803 € HT / soutien sur contrat de Parc : 10 000 € (région AURA).

#### 2. RESTAURATION DE L'ANCIENNE CURE DE SAINT-HILAIRE (MO : COMMUNE DE LE PLATEAU DES PETITES-ROCHES)

##### PRESENTATION :

L'opération consiste dans la restauration du bâtiment de l'ancienne cure (presbytère) de Saint-Hilaire (commune du Plateau des Petites-Roches). Il s'agit de réaliser des travaux qui permettront de rendre utilisables ces locaux pour un projet associatif ouvert aux habitants et aux scolaires, en menant une réhabilitation valorisant les qualités patrimoniales de ce bâtiment repéré à l'inventaire du patrimoine du Parc de Chartreuse.

Edifice du 19ème siècle, situé à proximité immédiate de l'église, le bâtiment nécessite des travaux importants pour retrouver sa cohérence patrimoniale et offrir un confort d'usage à des occupants.

Accompagnée par le Parc de Chartreuse et les services patrimoine du département de l'Isère, la commune souhaite valoriser ce patrimoine et donc mener des travaux qui ne porteront pas atteinte à ses caractéristiques d'origine. Cela nécessite une mise en œuvre spécifique et les conseils des acteurs locaux de la valorisation du patrimoine.

Seront réalisés à titre patrimonial des travaux portant sur les parties extérieures et visibles de l'édifices (façades, menuiseries extérieures, couverture) mais aussi de structure (charpente) sous la maîtrise d'œuvre d'un architecte qualifié et au regard des données historiques disponibles.

La commune prévoit désormais de créer un lieu ressource et lieu partagé pour y accueillir des activités de médiation, recherche, création autour de la question des paysages en mouvement, de la botanique, de la géographie humaine ; avec espaces de travail, et accueil de chercheurs et artistes en résidence.

L'opération doit permettre de préserver ce patrimoine local dans les règles de l'art et de lui redonner une fonction au cœur de la vie du village. Elle se conforme ainsi au cadre d'accompagnement mis en place par le Parc pour le patrimoine bâti architectural et paysager

Budget prévisionnel : 110 924 € HT / soutien sur contrat de Parc : 44 370 € (région AURA).

### **3. RESTAURATION DE L'ANCIENNE ECOLE COMMUNALE DE SAINT-PIERRE D'ENTREMONT (MO : COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ENTREMONT SAVOIE)**

#### PRESENTATION :

L'école communale de Saint-Pierre d'Entremont, située en Savoie mais regroupant également les enfants de Saint-Pierre d'Entremont Isère est fermée et n'a plus d'usage depuis l'ouverture de la nouvelle école du village en 2015.

Bâtiment central, implanté en cœur de bourg et au cœur des commerces et services locaux, la municipalité est de longue date mobilisée pour dessiner un nouveau projet pour cette école désaffectée et qui avait été repérée à l'inventaire du patrimoine bâti mené par le Parc.

L'opération a pour objectif de mener un chantier de restauration de patrimoine dans les règles de l'art au bénéfice du respect et de la valorisation du patrimoine bâti sans sacrifier à l'obtention d'une haute performance énergétique. Cela pourrait également permettre la formation des artisans et apprentis mobilisés sur le chantier pour les faire monter en compétences sur ce type d'enjeux patrimoine/performance énergétique, en mettant en œuvre des techniques et matériaux compatibles avec la qualité patrimoniale et environnementale du bâtiment d'origine.

Elle a également pour objectif de remettre ce bâtiment en usage, au cœur de la vie locale avec des fonctions de services publics, de lieu de vie ouvert pour les jeunes et de logements.

L'opération doit permettre de préserver ce patrimoine local dans les règles de l'art et de lui redonner une fonction au cœur de la vie du village. Elle se conforme ainsi au cadre d'accompagnement mis en place par le Parc pour le patrimoine bâti architectural et paysager.

Budget prévisionnel : chiffrage en cours / soutien sur contrat de Parc : max. 50 000 € (région AURA)

**Le budget total maximum alloué aux projets de valorisation et restauration des patrimoines culturels dans la programmation 2022 du Parc** représente ainsi 104 370 €

Bernard MICHALLET demande qui financera le reste des dépenses.

Emmanuelle VIN détaille les financements

Pour la cure de St Hilaire : Département de l'Isère

Pour le Tilleul de St Aupre : Commune de St Aupre

Pour l'école de St Pierre d'Entremont : la commune est encore en recherche de financement, elle envisage de faire une demande auprès de l'Etat car l'école est située dans le périmètre d'un monument historique.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De valider les actions du programme de valorisation et de restauration des patrimoines,***
- ***D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision,***

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix) : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### **3.2 – Partenariat et convention PNR – Fondation du Patrimoine**

Point présenté par Emmanuelle VIN, chargée de mission culture et au patrimoine

En 2011 et 2015, le PNR de Chartreuse avait conclu un partenariat de 3 ans avec la Fondation du Patrimoine, permettant de soutenir la réalisation de travaux assurant la sauvegarde d'architectures locales, avec les matériaux et savoir-faire appropriés. Ce partenariat, consistait en un accompagnement commun Parc/ Fondation avec la mobilisation d'organismes experts du patrimoine comme les UDAP, les CAUE, et mobilisant des fonds dédiés via la Fondation et via le Parc.

En 2022, le Parc et la Fondation du Patrimoine proposent de s'associer à nouveau autour d'un partenariat renouvelé, et d'une nécessaire articulation entre patrimoine bâti, patrimoine naturel, défis climatiques, choix des ressources et des savoir-faire.

#### **Principe de la convention**

L'intention principale est que chaque structure fait appel à l'autre à la faveur d'un projet dont il est saisi pour des projets situés dans les limites du territoire du Parc de Chartreuse.

Cela doit déclencher un accompagnement commun et une mise en commun des compétences de chaque structure et l'activation du dispositif approprié issu de la Fondation du Patrimoine. Cela pour tout maître d'ouvrage public ou privé, dans les limites d'un cadre défini par les dispositifs légaux de la Fondation du Patrimoine et une convention de partenariat.

#### **Objectifs de la convention**

- Œuvrer pour le maintien et l'amélioration de la qualité et de la spécificité du cadre de vie bâti, naturel et paysager de Chartreuse,
- Donner de la visibilité aux actions de nos deux structures en matière d'actions sur le patrimoine culturel et naturel,
- Activer et associer les partenaires techniques du patrimoine et de l'environnement en fonction des projets.

#### **Moyens de la convention**

Ce partenariat sera formalisé par une convention de 3 ans définissant les engagements de chacun, ainsi que les dispositifs mobilisés par la Fondation du Patrimoine et l'accompagnement du PNR. Le projet de convention est annexé au présent rapport.

Dominique ESCARON propose de diffuser l'information sous forme de « news » lorsque la convention sera signée.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De valider le principe de partenariat avec la Fondation du Patrimoine et le projet de convention***
- ***D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 25  
Exprimés (en voix) : 25  
Pour : 25  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### 3.3 – Aides aux sportifs 2022 / complément

Point présenté par Stéphanie BREYTON, Vice-présidente en charge de l'éducation au territoire et des événements sportifs

En lien avec sa politique événementielle, le Parc soutient depuis 2017 de jeunes sportifs affiliés à des clubs du territoire ou proches et qui contribuent à valoriser la Chartreuse dans ses valeurs d'identité culturelle.

En 2022, 6 sportifs de haut niveau représentant des disciplines de plein air en adéquation avec l'identité culturelle du Parc sont soutenus : 4 espoirs et 2 seniors

Le soutien aux sportifs « seniors » est plus fort au regard de leurs résultats et de leur potentiel international.

Pour cela il est proposé de compléter le soutien 2022 d'un des sportifs afin de proposer un soutien égal entre les 2 sportifs seniors :

Nom de l'athlète	Club	discipline	Subv. Parc proposée
Jules Lapiere	Ski Nordique Chartreuse (SNC)	Ski de fond	500,00 €
TOTAL			<b>500 ,00 €</b>

Les modalités de ce partenariat et du versement du soutien sont fixées par convention entre le Parc de Chartreuse, le sportif et son club.

Pour rappel, le second sportif senior soutenu est Thomas Cardin, en course de montagne/trail. Chacun de ces deux sportifs seniors sera ainsi soutenu à hauteur de 2000 €.

Pierre BONNARDON demande quels sont les engagements des sportifs.

Emmanuelle VIN indique que les athlètes peuvent être mobilisés sur un événement ou sur une intervention avec les scolaires par exemple, les sportifs peuvent aussi faire des propositions.

Dominique ESCARON rajoute qu'ils sont sollicités par le biais de cette convention.

#### Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le complément d'aide au sportif ci-dessus, au regard des critères définis,**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes.**

Votants (en voix) : 25  
Exprimés (en voix) : 25  
Pour : 25  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## 4 – EDUCATION AU TERRITOIRE

Point présenté par Stéphanie BREYTON, Vice-présidente en charge de l'éducation au territoire et des événements sportifs

### 4.1 – Programme d'actions de sensibilisation et d'éducation

L'éducation et la sensibilisation sont une des 5 missions incontournables des Parcs naturels régionaux, qui sont reconnus comme des territoires privilégiés de découverte et d'expérimentation. L'aide du Parc est centrée sur des projets pédagogiques orientés sur des problématiques d'éducation au territoire en lien avec les actions du Parc, comme par exemple :

- La découverte du territoire : forêt, agriculture, réserve naturelle, du patrimoine culturel, activités du Parc, pratiques sportives hivernales et estivales.
- La sensibilisation à différentes thématiques : éco-citoyenneté, développement durable, mobilité, économie d'énergie, initiation au compostage...

Pour chaque projet, le Parc s'engage sur :

- Un soutien financier (transports, outils pédagogiques, intervenants extérieurs).
- L'édition d'une lettre numérique regroupant les restitutions de tous les projets pédagogiques.

L'école s'engage à :

- Prendre en charge d'une partie des coûts (transports, intervenants extérieurs, visites, outils pédagogiques...).
- Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc.

## **DESCRIPTIF DE L'OPERATION**

### **1. ECHANGES SCOLAIRES**

OBJECTIFS :

- Faire correspondre, se rencontrer et échanger des enfants des villes portes ou d'autres Parcs régionaux ou Nationaux et des enfants des communes rurales du Parc autour de thèmes liés à leur environnement,
- Développer chez l'enfant la connaissance et le respect des ressources et des richesses de l'environnement,
- Favoriser la connaissance de son propre territoire et milieu de vie, dans ses spécificités et ses interactions avec le territoire de l'autre.
- Montrer les interrelations existantes, les solidarités à développer entre la ville et la campagne, faire découvrir la notion de Parc naturel régional, de Parc National.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 4 projets à 600 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 2 400 € TTC (contrat Parc : 2 400 € région AURA).

### **2. OUTILS ET FORMATIONS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES ET HORS TEMPS SCOLAIRES**

OBJECTIFS :

- Editer un support de restitution numérique : Valoriser les travaux de restitution réalisés par les classes dans le cadre des projets pédagogiques aidés par le Parc.
- Acquérir, créer, éditer des outils, des supports pédagogiques afin de réaliser des animations ludiques dans les classes ou pour les groupes en hors temps scolaires du territoire et d'améliorer les connaissances des différents patrimoines des intervenants.
- Former des professionnels de l'éducation à l'environnement du territoire afin de garantir la qualité et la pertinence de nos prestations de sensibilisation auprès de nos différents partenaires.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc :

- . Edition d'un support de restitution : 1 200 € TTC
  - . Création et acquisition d'outils, de supports et de kits pédagogiques : 3 000 € TTC
  - . Formation animateurs : 300 € TTC
- Soit un total de 4 500 € TTC (contrat Parc : 4 500 € région AURA).

### **3. SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES JEUNES DU TERRITOIRE – 1er degré**

OBJECTIFS :

- Contribuer au développement d'une offre de qualité en matière d'éducation à l'environnement et au territoire, notamment pour le public scolaire du 1er degré, en Chartreuse.
- Inciter les établissements scolaires du 1er degré de Chartreuse et des villes-portes à conduire des projets pédagogiques liés à la découverte des territoires et des patrimoines.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 48 projets à 700 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 33 600 € TTC (contrat Parc : 27 520 € région AURA + 6 080 € CD73).

#### **4. SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES JEUNES DU TERRITOIRE – 2d degré**

##### OBJECTIFS :

- Contribuer au développement d'une offre de qualité en matière d'éducation à l'environnement et au territoire, notamment pour le public scolaire du secondaire, en Chartreuse.
- Inciter les établissements scolaires de Chartreuse et des villes portes à conduire des projets pédagogiques liés à la découverte des territoires et des patrimoines.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 15 projets à 700 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 10 500 € TTC (contrat Parc : 10 500 € CD73).

#### **5. SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES CENTRES DE VACANCES**

##### OBJECTIFS :

- Aide pédagogique des séjours en centres de vacances et de découvertes et des séjours « Classes Parc »
- Accompagner les centres dans la définition, la mise en œuvre et la commercialisation des Classes Parc.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 7 séjours à 350 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 2 450 € TTC (contrat Parc : 2 450 € région AURA)

#### **6. SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES HORS TEMPS SCOLAIRES**

##### OBJECTIFS :

- Elargir notre champ d'action en matière de sensibilisation et de découverte du territoire aux jeunes en hors temps scolaire.
- Inciter les accueils de loisirs sans hébergement, les associations, les collectivités de Chartreuse et des villes portes à conduire des projets pédagogiques liés à la découverte des territoires et des patrimoines.
- Développer la connaissance et la compréhension du fonctionnement du Parc pour ces différents publics.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 5 projets à 500 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 2 500 € TTC (contrat Parc : 2 500 € CD 73)

**Le budget total alloué aux actions de sensibilisation et d'Education des jeunes du territoire sur la programmation 2022 est de 55 950 €**

Céline DOLGOPYATOFF BURLET rappelle que de son côté, le Département de l'Isère a augmenté son budget pour l'éducation.

Pierre BONNARDON demande comment est diffusée l'information de ces projets car il n'en a pas eu connaissance, peut-être que le message n'arrive pas au bon interlocuteur. Dans tous les cas, il trouve que ces projets sont très intéressants et permettent aux élèves de beaucoup mieux assimiler les connaissances plutôt que par des informations théoriques.

Stéphanie BREYTON précise que toutes les écoles du territoire reçoivent les appels à projets pédagogiques.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De valider les actions du programme de sensibilisation et d'éducation,***
- ***D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.***

Votants (en voix) : 25  
Exprimés (en voix) : 25  
Pour : 25  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## 5 – TRANSITION ENERGETIQUE

### 5.1 – Mise en place d'une démarche d'économie circulaire « éco-défis » pour les artisans du territoire

Point présenté par Bertrand PICHON-MARTIN Vice-président en charge de l'économie, de l'artisanat et des commerces

Le Parc est inscrit dans une démarche TEPOS, et les artisans sont un public qu'il faut aussi pouvoir accompagner dans la transition.

L'idée est de proposer à tous les artisans du territoire une liste d'éco-défis à relever, avec une valorisation des démarches via une remise de trophées.

Cette opération sera menée en partenariat avec la CMA, qui s'occupera de la prospective, de la relation avec les artisans, de leur accompagnement dans la mise en place des éco-défis, de la création de supports de communication.

Le Parc participera à l'impression de supports de communication, à leur diffusion, et à l'organisation de remises de trophées.

#### PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Le financement sera partagé entre le Parc et les CMA Isère et Savoie. La CMA prendra en charge le travail de prospective, la rencontre avec les artisans, leur accompagnement, la réalisation de documents de communication génériques. Le Parc prendra en charge une partie des frais de déplacement des conseillers, la mise en place d'une communication locale, et l'organisation d'événements de valorisation des initiatives locales. Le budget présenté ici correspond à la mise en place du projet sur une année.

Dépenses	MONTANT TTC	Recettes	%	MONTANT TTC
Mise en place du projet éco-défis	4 000 €	Région AURA	100%	4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>4 000 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et le plan de financement ;**
- **D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès de la Région ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.**

Votants (en voix) : 25  
Exprimés (en voix) : 25  
Pour : 25  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### 5.2 – Création d'un outil de sensibilisation « Climat et paysages »

Point présenté par Véronique MOREL, Vice-présidente en charge des initiatives citoyennes et associatives et Stéphanie BREYTON, Vice-présidente en charge de l'éducation au territoire et des événements sportifs

Dans le cadre de son projet de territoire, le Parc de Chartreuse travaille depuis de nombreuses années sur la sensibilisation grand public autour des enjeux environnementaux. Il est aujourd'hui envisagé de développer un outil pédagogique sur le changement climatique spécifique au territoire, basé sur l'outil photographique. L'objectif principal est de faire en sorte que les habitants se sentent davantage concernés par l'urgence climatique en mesurant concrètement les évolutions paysagères (positives comme négatives) auxquelles s'attendre d'ici 2050.

Partenaires depuis 2016 dans le cadre de la démarche « Territoire à Énergie Positive », la Communauté du Pays Voironnais et le Parc naturel régional de Chartreuse ont souhaité une nouvelle fois s'associer autour de ce projet structurant afin de mutualiser leurs moyens et leurs expertises sur le sujet et de **massifier la sensibilisation autour d'un outil pédagogique prospectif** qu'il est proposé d'intituler en première instance « **Paysages à +2°C** ».

## DESCRIPTIF DE L'OPERATION

L'objectif est de construire un outil disponible pour tous les acteurs du territoire en format numérique et papier proposant une **évolution photographique des paysages urbains et ruraux emblématiques** du territoire selon les différentes temporalités passé/présent/futur, facile à prendre en main et permettant de questionner l'impact du changement climatique sur nos cadres de vie.

## PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Le financement sera partagé entre les deux territoires : sur un budget total de 14 000 € TTC estimés, le Pays Voironnais prendra en charge 10 000 € TTC en maîtrise d'ouvrage, et le Parc 4 000 € en maîtrise d'ouvrage.

Dépenses	MONTANT TTC	Recettes	%	MONTANT TTC
Création d'un outil de sensibilisation paysages et climat	4 000 €	Région AURA	100%	4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>4 000 €</b>

Véronique MOREL précise qu'il s'agit d'avoir une idée du avant/après dû au changement climatique, cela peut être des photos de paysages, les rivières, le niveau d'enneigement... et de se projeter en 2050.

Dominique ESCARON indique que l'évolution première est l'urbanisation avec la perte d'espaces agricoles et également l'envahissement de la forêt. On peut d'ailleurs voir au Musée de Grenoble des photos vues depuis la Tour Perret, avant, la ville de Grenoble abritait de la forêt et ses alentours des prairies et des vignes, aujourd'hui il n'y a plus d'arbres à Grenoble.

Bernard MICHALET signale que l'INRAE fait ce genre de travail pour la forêt en démontrant que les feuillus prennent la place des résineux.

### Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et le plan de financement ;**
- **D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès de la Région ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.**

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix) : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## 6 – TOURISME

Points présentés par le Président

### 6.1 – Convention pour l'entretien des sentiers PDIPR sur le Grésivaudan

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), décrit par la loi du 22 juillet 1983, est un outil administratif et juridique de compétence départementale, permettant le maintien des chemins ruraux et la protection de ce patrimoine au profit de la pratique de la randonnée pédestre, du VTT, du trail et des activités équestres.

Sur son territoire isérois (hors secteur métropolitain), le PNRC est l'interlocuteur unique et délégataire par voie de convention avec le Département pour la définition, la cohérence, la maintenance et la valorisation touristique du réseau PDIPR. A ce titre le PNRC :

- Perçoit une subvention annuelle pour l'entretien courant des itinéraires hors routes et pistes forestières. A ce jour la subvention s'élève à 48 300€ pour l'entretien de 483 km de chemins, sentiers et sentes.
- Dépose pour le compte des EPCI les demandes de subvention afférentes aux travaux d'investissement liés à l'assise des sentiers et pose/dépose d'équipements types passerelles, équipement de sécurité...

## **OBJET**

Afin d'assurer la cohérence de gestion, d'information et de valorisation du réseau de chemins de randonnée, un travail partenarial est mis en place entre le PNRC et les intercommunalités compétentes.

La présente convention permet d'établir les principes de partenariat entre le PNRC et Le Grésivaudan pour les 12 communes qu'ils ont en commun.

Le périmètre concerné compte 240 km de réseau PDIPR dont 186 km en chemins, sentiers et sentes.

Sylvain LAVAL demande qui est en charge de l'entretien de ces sentiers.

Artur FATELA précise que ces sont les EPCI qui ont la compétence entretien.

Bernard MICHALET complète que pour les questions de sécurisation c'est bien à la charge des communes, par exemple lorsqu'il y a un gouffre près d'un sentier, la commune met en place de la signalétique et des barrières de sécurité.

### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De valider la convention au titre de l'année 2022,***
- ***D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix) : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **6.2 – Soutien au projet « Sur les pas des Huguenots » 2022**

---

« Sur les pas des Huguenots » est un itinéraire de randonnée de 1 600 km qui relie le Musée du protestantisme dauphinois de Poët-Laval dans la Drôme au Musée des Huguenots à Bad Karlshafen en Allemagne.

Depuis mai 2013 l'itinéraire est homologué « itinéraire culturel européen » par l'Institut du même nom pour le compte de Conseil de l'Europe. Il a été reconnu et labélisé GR par la Fédération Française de Randonnée dans les années 2020 sous le numéro GR965.

L'itinéraire est doté d'un positionnement fort autour de :

- La thématique de l'exil de Huguenots vers l'Allemagne et la Suisse après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685.
- Des activités liant randonnée pédestre, patrimoine, découverte et rencontres
- Des valeurs de tolérance et intégration.

Ce projet s'inscrit dans une coopération transnationale. Il a été construit dans le cadre du programme européen Leader et réunit plusieurs partenaires internationaux (français, suisse, allemand et italien). Dans chaque pays, une structure nationale est responsable du projet et chargée de sa mise en œuvre. En France l'Association « Sur les pas des Huguenots » est l'interlocuteur unique sur le projet et, à ce titre, a la responsabilité du projet au niveau national comme international.

Le Parc de Chartreuse accompagne le projet depuis 2014 :

- Adhésion à l'association nationale moyennant le versement d'une cotisation annuelle
- Participation financière à la réalisation des actions nationales : développement d'outils de communication, organisation d'événements nationaux...
- Animation et signalisation du parcours pédestre sur le Parc de Chartreuse.

Les compteurs sur le parcours affichaient entre 2000 et 3000 promeneurs sur le GR®965 avant 2019. Les randonneurs au long cours dépensant en général entre 50 et 70 € par jour, les retombées économiques sont incontestables sur l'ensemble du tracé.

A l'échelle de la Chartreuse l'itinéraire de 91 km concerne plusieurs hébergements sur les piémonts est du massif : Métropole Grenobloise, Plateau des Petites Roches et Grésivaudan, Cœur de Savoie et Grand Chambéry. Plusieurs prestataires d'activités (notamment l'agence de voyage Pédibus) travaillent sur la base de cet itinéraire.

## **INCIDENCES DU SOUTIEN AU PROJET POUR NOTRE TERRITOIRE**

L'association nationale nous sollicite pour un nouveau soutien au titre de l'année 2022 :

- adhérer à l'association nationale moyennant le versement d'une cotisation de 1 800 €

Pour rappel, les missions de l'association ont pour objectifs de :

- Garantir la continuité et l'esprit du projet dans le respect de la charte internationale des valeurs et de la qualité et donner un cadre national au partenariat français
- Assurer le lien avec les partenaires institutionnels au niveau des différents contenus (tourisme, environnement, patrimoine, culture...) et dans le cadre de la coopération (niveau national, international)
- Faire le lien entre le projet global et l'offre dans les zones de découvertes en soutien aux initiatives locales
- Faire le lien avec les partenaires privés dans les secteurs culturel et touristique
- Assurer le respect des droits de propriété des éléments de la charte graphique et de la marque
- Assurer le fonctionnement courant, le suivi et la communication sur le projet
- Développer de nouvelles initiatives de communication : conception de nouveaux supports, événements, outils de communication, produits merchandising...
- Assurer une veille par rapport au sentier en lien avec les services compétents et assurer l'information des usagers sur le terrain.

Céline DOLGOPYATOFF BURLET fait part de l'installation d'un nouveau banc sur le parvis du Musée Arcabas, c'est un concept réfléchi et réalisé par un artisan, avec un format spécial qui permet d'accueillir les pèlerins sans qu'ils aient besoin de quitter leur sac à dos.

### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'adhérer à l'association « Sur les pas des Huguenots » pour un montant de 1 800 €, le sentier traversant notre territoire sur 91 km,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix) : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## 6.3 – Déploiement d'une filière équestre en Chartreuse

En 2020 des élus et acteurs du monde équestre en Chartreuse ont réalisé un premier état des lieux du potentiel équestre sur le massif : itinéraires à la journée, en itinérance, réseau de socioprofessionnels équestres.

Par ailleurs, et depuis la fin d'année 2021, la Fédération Française d'Equitation s'est rapprochée de la Fédération des PNR de France afin de développer l'itinérance équestre sur les parcs. Dans ce cadre, la FFE recherche des PNR pour initier des projets-pilotes pour la création d'itinéraires équestres, la promotion du tourisme équestre, etc. en s'appuyant sur des zones géographiques diversifiées. Pour chacun des parcs, l'objectif sera de mettre en avant une spécificité afin de valoriser son identité.

Le potentiel travaillé en 2020 reste à confirmer. Le Parc a fait le choix de confier cette mission à Isère Cheval Vert, association de référence qui a accompagné plusieurs territoires pour une offre adaptée au contexte local : topographie, usages, activités, milieux, etc. En parallèle, le Parc s'inscrit dans la démarche proposée par la FFE autour de la thématique de la cohabitation des usages et/ou d'une offre ancrée au territoire autour de l'esprit Chartreuse (axe de travail de la stratégie espace valléen).

### OBJET

Isère Cheval Vert va réaliser une expertise sur l'opportunité-faisabilité du déploiement d'une offre équestre en Chartreuse. Cette mission comprend :

- La sélection et qualification des infrastructures : réseau d'itinéraires et haltes équestres, préconisations d'aménagements, analyse de l'offre d'hébergement et accompagnement individualisé.
- L'animation de temps d'échanges et appropriation du projet par différents acteurs.
- Le potentiel de clientèle sera travaillé également.

Les objectifs de cette action sont de :

- Organiser les activités afin de garantir une pratique qualitative et sécurisée, déclinée géographiquement et par type/niveaux de pratiquants, tout en assurant une connexion avec les territoires voisins.
- Travailler sur la cohabitation de l'activité équestre avec les activités préexistantes (agriculture, sylviculture, activités de pleine nature) et avec les sites et milieux qu'elles traversent.
- Renforcer l'économie touristique locale : confirmer la faisabilité du déploiement d'une filière équestre en Chartreuse à partir de sentiers pré-identifiés. L'expertise visée intègre la question des hébergements et services ce qui confère au projet une dimension touristique et économique renforcée, répartie entre vallée et montagne.

Le partenariat avec la FFE visera quant à lui à partager les expériences avec d'autres PNR. La Chartreuse participera à différents temps de travail et témoignera lors d'un webinaire en fin d'année.

### BUDGET DE L'OPERATION

DEPENSES (net de taxe)		RECETTES	
Définition du réseau d'itinéraires	2000 €	Région AURA (contrat Parc)	1200 € (20%)
Animation de temps d'échanges et appropriation du projet par les différents acteurs	1000 €	CTS Avant Pays Savoyard	2000 € (33%)
Définition du réseau de haltes équestres et préconisations d'aménagements	1000 €	CD38 (Contrat Parc)	2800 € (47%)
Analyse de l'offre d'hébergement et accompagnement individualisé	2000 €		
TOTAL	6000 €	TOTAL	6000 €

## GOVERNANCE

La mission s'organisera autour d'un **comité technique restreint** réunissant les CD38 et 73, SMAPS, deux élus référents de St Pierre de Chartreuse et Sarcenas et le PNR Chartreuse.

La gouvernance s'appuiera sur les **instances de « l'espace valléen Destination Chartreuse »** : son comité technique et comité de pilotage.

Enfin, la concertation élargie s'organisera lors de **réunions territoriales** : acteurs touristiques, agricoles, forestiers, environnementaux, élus...

## CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

12 Mai 2022	Comité technique restreint	Réunion de lancement
11 juillet 2022	Comité technique restreint	Présentation du pré-diagnostic
Septembre 2022	Comité technique Espace valléen + chargés de mission PDIPR	Présentation du pré-projet & débat
	Comité de pilotage Espace valléen	Présentation du pré-projet - débat
Octobre 2022	Réunion territoriale	Présentation / concertation / atelier
	Comité restreint/comité technique EV	Adaptation si nécessaire
Novembre 2022	Comité de pilotage espace valléen	Validation
Décembre 2022	Réunion territoriale	Restitution

Stéphane GUSMEROLI rapporte qu'une élue de St Pierre de Chartreuse a fait un travail conséquent pour l'accueil équestre sur la commune.

Cédric VIAL indique que la Région AURA dispose d'un plan équestre pour aider les hébergements touristiques à s'équiper pour l'accueil des chevaux. Il existe aussi un label « Territoire de pleine nature » à l'échelle de l'Avant-Pays-Savoyard et du Cœur de Chartreuse qui permet d'être subventionné à hauteur de 30 % pour le secteur public et 20 % pour le secteur privé.

### Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et le plan de financement ;***
- ***D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès des financeurs ;***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.***

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix) : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Départ de Cédric VIAL qui disposait d'un pouvoir

## 7 – COMMUNICATION

Point présenté par le Président

### 7.1 – Convention de partenariat 2020 entre le Parc et Radio Couleur Chartreuse pour la production d'émissions radiodiffusées

Radio couleur chartreuse valorise régulièrement le Parc à travers des séries d'interviews, de chroniques des différents acteurs et partenaires des projets de la structure, le tout diffusé dans la quotidienne «Chartreuse info».

Radio Couleur Chartreuse est une radio de communication sociale et culturelle de proximité qui diffuse ses programmes sur la zone de diffusion du Cœur de Chartreuse. Véritable outil au service du lien social et de la citoyenneté, au service de la communication, elle met en valeur les projets locaux et innovants et participe à la promotion du territoire. A ce titre, le Parc de Chartreuse et RCC se sont

rapprochés en 2021 pour établir un certain nombre d'actions valorisant les projets et les missions du Parc de Chartreuse tout au long de l'année.

L'émission « *Le Parc au naturel* » a alors vu le jour. 10 émissions ont déjà été réalisées et ont rencontré un vif succès (éclairage nocturne, mobilité, alimentation, Réserve naturelle, Chartreuse Tourisme, SIT, de l'herbe à l'assiette, éducation au territoire, patrimoine culturel, AOC). Il est proposé de reconduire le partenariat sur une nouvelle année.

## **DESCRIPTIF**

- Réalisation d'une émission mensuelle et diffusion tous les mardis 12h et samedis 18h

Nombre d'émissions prévues : 10 émissions

Format : 50'

Les enregistrements se font soit en studio dans les locaux de la radio, soit l'animateur de la radio se déplace sur les sites indiqués par le PNRC afin d'y réaliser ses interviews.

- Mise en ligne sur le site de la radio (podcast).
- Les émissions réalisées pourront être proposées à d'autres radios

Radio Couleur Chartreuse s'engage à promouvoir dans ses programmes et sur son site internet les opérations menées par le Parc naturel régional Chartreuse.

## **PRIX**

Le montant des prestations décrites ci-dessus s'élève à 1 200 €.

Dominique ESCARON rappelle que quelques élus ont participé à ces émissions, en ce moment il y a la présentation de villages de 9h à 11h30.

Dominique CLOUZEAU demande comment il est possible d'écouter cette radio.

Véronique MOREL précise que la fréquence est 106.6, mais s'il est compliqué de capter la radio, il est toujours possible de l'écouter sur le web.

### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De valider la Convention de partenariat 2022,***
- ***D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 18

Exprimés (en voix) : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **8 – ADMINISTRATION FINANCES**

Points présentés par Céline DOLGOPYATOFF BURLET Vice-présidente en charge de l'administration, des finances et de la communication

### **8.1 – Ratios de promotion**

La loi du 19 février 2007 a remplacé les quotas par un système de ratios « promus-promouvables ». Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus sera déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Ce taux peut varier de 0 à 100 %.

Par ailleurs et quel que soit la décision de l'assemblée délibérante sur ce taux, tout avancement de grade est conditionné par la création par l'organe délibérant du poste correspondant.

**Sous réserve de l'avis du Comité Technique,**

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 % pour l'année 2022,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 18

Exprimés (en voix) : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **8.2 – Journée de solidarité**

---

Conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents et d'une contribution de 0,3 % versée par l'employeur à la Caisse de solidarité pour l'autonomie.

Dans la Fonction Publique Territoriale, cette journée est fixée par délibération, après avis du comité technique paritaire.

Après consultation du personnel, le choix s'est porté sur le travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur. Pour le personnel non soumis aux RTT, une journée supplémentaire de travail d'une durée de 7 heures doit être accomplie.

**Sous réserve de l'avis du Comité Technique,**

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'accepter que le personnel du Parc travaille un jour de RTT,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 18

Exprimés (en voix) : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **8.3 – Remisage véhicules de service**

---

L'autorité territoriale, en application des dispositions de l'article L 2123-18-1-1 du CGCL, peut autoriser la mise à disposition de véhicules de service en faveur des agents lorsque l'exécution de leurs missions le justifie.

De ce fait, le Parc de Chartreuse met à disposition de ses agents des véhicules de service.

### **OBJET DE LA DECISION**

L'activité de certains agents justifie le remisage du véhicule de service à leur domicile.

L'autorisation de remisage à domicile peut être ponctuelle ou annuelle.

Une autorisation annuelle doit faire l'objet d'un arrêté d'autorisation de remisage à domicile de véhicules de service qui est renouvelable par décision expresse.  
L'autorité territoriale aura au préalable ou concomitamment délivré à l'agent concerné un ordre de mission annuel.

Ouvrent droit à la possibilité du remisage à domicile les missions suivantes :

- Pour un remisage régulier : le directeur(trice), les gardes et l'animateur(trice) de la Réserve.
- Pour un remisage ponctuel : tous les agents en mission ponctuelle, pour faciliter l'organisation de la mission.

L'agent qui bénéficie d'une autorisation de remisage s'engage à :

- N'utiliser le véhicule qu'à l'usage exclusif des missions qui lui sont confiées et prend acte que le véhicule de service ne doit pas être utilisé pour un trajet travail/domicile pour la pause déjeuner et de respecter la règle du trajet le plus court.
- L'agent s'engage à stationner le véhicule dans un endroit adéquat, à fermer à clé le véhicule ainsi qu'à ne laisser dans le véhicule aucun objet susceptible d'attirer l'attention.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,***
- ***D'autoriser le Directeur à accorder les autorisations de remisage ponctuel,***
- ***De compléter le règlement intérieur adopté par décision du Bureau n° 2015/34 en date du 6 novembre 2015.***

Votants (en voix) : 18

Exprimés (en voix) : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **8.4 – Cession du pavillon en bois**

---

Un pavillon bois a été acheté en 2008 pour 16 952.10 €. C'était un vecteur de communication pour le Parc et les acteurs de la filière bois du massif. Il a permis de valoriser la qualité des bois de Chartreuse, leur disponibilité auprès de professionnels locaux dynamiques, et leur spécificité d'usage en construction.

Ce pavillon en bois a été mis à disposition successivement et gracieusement à l'Ephémère pour le Festival Brel et depuis 2013 à la SARL École de Porte qui n'en a plus l'usage. De plus, son utilisation nécessiterait d'importants travaux.

### **Objet de la délibération**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commune du Sappey a sollicité le Parc pour acquérir ce bien pour installation dans son camping afin d'y accueillir les arrivants.

Compte tenu de la vétusté du pavillon et des travaux à réaliser, le Parc envisage la cession de ce bien.

Pour information, cette cession sera inscrite au Budget principal. Elle apparaîtra dans le budget en section d'investissement (chapitre 041).

Il est à noter que les opérations d'amortissement de biens ne s'appliquent pas à cette cession qui a été faite en 2011, avant la mise en place des amortissements des biens appartenant au Syndicat mixte.

*Compte tenu de la vétusté du pavillon, des travaux à réaliser et de la non utilisation de ce bien,*

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De céder à titre onéreux à l'euro symbolique le pavillon à la Commune du Sappey en Chartreuse,***

- **D'autoriser le Président à toutes signatures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision notamment l'acte de cession et les écritures comptables de sortie du bien de l'inventaire.**

Votants (en voix) : 18

Exprimés (en voix) : 18

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Dominique ESCARON)

## 8.5 – Soutien préparatoire candidature LEADER 2023-2027

La Région Auvergne Rhône-Alpes, autorité de gestion du FEADER pour la période de programmation 2023-2027, a lancé un appel à candidature pour la mise en œuvre du programme LEADER.

Le Parc de Chartreuse a été retenu pour être la structure porteuse de la nouvelle candidature du territoire « Entre Lacs et Montagnes » (CF délibération BS-2022/09 du Bureau Syndical du 23 mai 2022).

Dans ce cadre, le Parc de Chartreuse peut bénéficier d'un soutien financier dans le cadre de l'Appel à Projet « Soutien préparatoire LEADER » (qui s'inscrit dans le cadre du type d'opération 19.1 du PDR Rhône-Alpes), et dont la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 31 juillet 2022.

### DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement du poste d'animation LEADER pour le temps passé sur l'écriture de la candidature. Les principales missions sont les suivantes :

- Coordonner l'équipe projet, composée des animatrices des 5 GALs actuels, qui co-écrivent la candidature,
- Préparation, participation et animations des diverses réunions - COTECH & COPIL + réunions hebdomadaires "groupe projet",
- Identification des acteurs privés du territoire et prises de contact avec les chargé-e-s de mission des EPCI et des communes,
- Organisation des rencontres territoriales LEADER (23 juin en Bauges, 21 septembre en Chartreuse),
- Information et communication,
- Relations avec les financeurs,
- Suivi d'un cycle de formation proposée par Cap Rural,
- Participation à la rédaction du diagnostic du territoire, de la stratégie, des fiches actions ; à l'élaboration de la maquette financière ...

Dans le cadre de l'organisation des Rencontre Territoriales LEADER, il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur. Celui-ci est en charge de l'animation de ces temps de travail collectifs à destination des élus, techniciens et acteurs privés de l'ensemble du territoire « Entre Lacs et Montagnes », et de la synthèse et comptes-rendus de ces temps de concertation.

### PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	20 409,31 €	Europe Leader (80%)	27 492,94 €
Coûts indirects (15%) + déplacements forfaitaires (5%)	4 081,86 €	Département de la Savoie (prorata surface territoire en Savoie)	2 198,64 €
Prestataire extérieur et organisation des temps de concertation	9 875,00 €	Autofinancement parc (20%)	4 674,59 €
<b>Total</b>	<b>34 366,17 €</b>	<b>Total</b>	<b>34 366,17 €</b>

Artur FATELA précise que chaque territoire doit demander sa subvention, la personne travaillant sur la candidature ne peut être financé sur le programme qui se termine, c'est pour cela qu'il est fait appel à un prestataire extérieur en termes d'animation.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader et le Département de la Savoie,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 18

Exprimés (en voix) : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## QUESTIONS DIVERSES

---

Le Président fait part de quelques points :

**Charte** : Toutes les communes ont délibéré positivement sauf 2 : Aiguebelette le Lac et La Buisnière.

**Maison du Parc** : le démarrage se fera très prochainement.

**Région** : 2 nouveaux vice-présidents ont été nommés à la région AURA : Thierry KOVACS et Fabrice PANNEKOUCKE. Yannick NEUDER est remplacé par Catherine STARON.

**Société de production d'énergies renouvelables** : le Parc dispose d'actions dans la société Buxia et les bénéficiaires représentent 20 €. La société propose soit de les récupérer, soit de racheter une part à 30 €, soit de leur laisser. Le Président propose de racheter une part à 30 €.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 40*

Ce procès-verbal est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<http://www.parc-chartreuse.net/fr/comprendre-le-parc/le-fonctionnement-du-parc/compte-rendu-des-cs/>

BUREAU SYNDICAL  
30 juin 2022 – 18h30  
ST PIERRE DE CHARTREUSE – SALLE HORS SAC

PRESENTS

**1<sup>er</sup> collègue**

VIAL Cédric (pour partie)

**2<sup>ème</sup> collègue**

DOLGOPYATOFF BURLET Céline

**3<sup>ème</sup> collègue**

WOLFF Corine

**4<sup>ème</sup> collègue**

BONNARDON Pierre

**5<sup>ème</sup> collègue**

BREYTON Stéphanie  
CLOUZEAU Dominique  
DELPHIN Maurice  
ESCARON Dominique  
GUSMEROLI Stéphane  
MICHALLET Bernard  
MOREL Véronique

**6<sup>ème</sup> collègue**

LAVAL Sylvain (pour partie)

**7<sup>ème</sup> collègue**

PICHON-MARTIN Bertrand

**Invités**

MADELRIEUX Sophie co-présidente CoSci

**Membres de l'équipe technique**

BELMONT Laure (pour partie)  
FATELA Artur  
FILLION Laurent (pour partie)  
MALLIER Peggy  
VIN Emmanuelle (pour partie)

EXCUSES ET POUVOIRS

**1<sup>er</sup> collègue**

BERANGER Nathalie  
SANDRAZ Eric

**2<sup>ème</sup> collègue**

GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET  
Céline  
SUSZYLO Christophe à ESCARON Dominique

**3<sup>ème</sup> collègue**

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

**4<sup>ème</sup> collègue**

HABFAST Claus à MOREL Véronique

**5<sup>ème</sup> collègue**

EYMERY Clémentine à VIAL Cédric (pour partie)

**6<sup>ème</sup> collègue**

**7<sup>ème</sup> collègue**

MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand  
MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique  
ENGRAND Christophe

**Invités**

PREVOT Laurent Préfet de l'Isère  
BRUN Jean-Jacques co-président CoSci